

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 8
Votants : 28

OBJET

**Délibération
2023_03_27_17B
Règlement intérieur
de la Commission
d'appel d'offres :**

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-sept mars,

A neuf heures trente,

se sont réunis au siège du Syndicat à St Priest en Jarez , les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt mars deux mille vingt-trois.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Georges BERNAT	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Jean-Paul CAPITAN	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pierre VERICEL	- Mandataire : Séverine REYNAUD

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Pascal PONCET, Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par M. Didier PICARD

Madame la Présidente expose :

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de règlement intérieur soumis aux membres de l'assemblée délibérante ;

VU la délibération n° 99_DE-2020_07_27_02C Elections CAO du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres du SIEL_TE Loire,

CONSIDERANT que par délibération susvisée, la commission d'appel d'offres (CAO), a été créée et ses membres élus ;

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire de rappeler sa composition, ses missions et son fonctionnement ;

CONSIDERANT par ailleurs la nécessité de prévoir les conditions de tenue de cette commission en visio-conférence ;

CONSIDERANT le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

ADOpte le règlement intérieur de la CAO annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Présidente à modifier l'annexe 1 dudit règlement intérieur lors d'évolution des seuils européens de procédures tous les deux ans,

AUTORISE Madame la Présidente, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 27 mars 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.